

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – AUDIO SOFT (SARL)

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations entre la société **Audio Soft** et ses Clients professionnels. Elles s'appliquent à toutes les ventes de matériels, de logiciels et aux prestations d'étude ou d'intégration. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. ÉTUDES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- **Études :** Les plans et schémas restent la propriété exclusive d'Audio Soft.
- **Logiciels :** Le Client n'acquiert qu'un **droit d'utilisation** personnel. Toute reproduction ou modification est interdite.

3. PAIEMENT ET PÉNALITÉS

- **Modalités :** Un acompte de **30 %** est exigé à la commande. Le solde est payable à **30 jours** date de facture.
- **Escompte :** Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé.
- **Pénalités de retard :** En cas de non-paiement à l'échéance, des pénalités égales à **3 fois le taux d'intérêt légal** sont appliquées de plein droit.
- **Frais de recouvrement :** Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, une **indemnité forfaitaire de 40 Euros** est due pour frais de recouvrement en cas de retard, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais engagés sont supérieurs.

4. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (Loi 80.335 du 12 mai 1980)

Audio Soft se réserve la propriété des produits et marchandises jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, Audio Soft se réserve la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises aux frais, risques et périls du Client.

5. LIVRAISON ET INSTALLATION

Les délais sont donnés à titre indicatif. Audio Soft n'est pas responsable des retards liés au chantier ou à des tiers. Le transfert des risques s'opère dès la livraison sur site.

6. GARANTIE CONTRACTUELLE (1 AN)

- **Étendue :** Garantie de **1 an (pièces et main-d'œuvre)** à compter de la livraison ou réception.
- **Exclusions :** La garantie est strictement exclue en cas de :
 - **Mauvaise utilisation** ou manipulation non conforme.
 - **Vandalisme** ou dégradations causées par des tiers ou le public.
 - Dommages extérieurs (foudre, surtension, dégâts des eaux).
 - Intervention d'un tiers sur le système ou le logiciel sans accord d'Audio Soft.

7. RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'Audio Soft est limitée au montant HT de la commande. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé pour perte d'exploitation ou dommages indirects.

8. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige sera de la compétence exclusive du **Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.